Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse

Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo

Band: - (2013)

Heft: 11

Artikel: Projet prioritaire du canton de Berne : mise à disposition des thèmes fédéraux pour le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Autor: Catalini, Manuela / Siragusa, Francesco

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-871579

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Projet prioritaire du canton de Berne: Mise à disposition des thèmes fédéraux pour le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Parmi les dix-sept thèmes du cadastre RDPPF, dix relèvent de la compétence de la Confédération. Pourront-ils être mis en ligne le 1er janvier 2014 dans le cadastre RDPPF des huit cantons pilotes? La réponse à cette question dépend principalement de la disponibilité des données numériques – géodonnées, mais aussi dispositions juridiques – et de l'état des préparatifs entrepris par les services concernés. Le projet prioritaire SGP 2-BE a étudié le sujet et livre ici ses conclusions.

But de SGP 2-BE

Le projet prioritaire SGP 2-BE vise à fournir une vue d'ensemble de l'état de traitement des différents thèmes fédéraux du cadastre RDPPF et à définir ceux qui pourront être intégrés au cadastre dès sa mise en service et ceux qui ne le pourront pas. Le rapport final constitue un document de base pour l'établissement du plan d'introduction contraignant des thèmes fédéraux.

Etat des thèmes fédéraux

Une enquête portant sur les thèmes du cadastre RDPPF dont ils ont la charge a été conduite auprès des offices fédéraux. Il a notamment été demandé, pour chacun de ces thèmes, s'il existe un modèle de géodonnées minimal (MGDM), à quelle date un jeu de données d'essai sera disponible et quand le jeu de données définitif sera prêt. Le groupe de travail de la 1ère étape du cadastre RDPPF (Confédération et cantons pilotes) a fixé des dates limites pour la disponibilité des données, afin que les cantons pilotes puissent intégrer les thèmes fédéraux dans leur cadastre RDPPF et tester leur infrastructure technique. Le tableau ci-dessous récapitule les résultats des investigations menées.

Confédération – solution centralisée

Au cours du projet SGP 2-BE, il est apparu que des synergies pouvaient être utilisées sur le plan technique. Les Offices fédéraux élaborent actuellement, sous la direction de l'Office fédéral de topographie swisstopo (COSIG[1] et Direction fédérale des mensurations cadastrales [D+M]), une solution centralisée au niveau fédéral pour générer la structure de transfert, puis pour mettre à la disposition de tiers la structure ainsi créée, le WMS et les documents contenant les dispositions juridiques des thèmes du cadastre RDPPF du ressort de la Confédération. Les efforts ainsi déployés méritent d'être salués, parce qu'ils évitent les doublons au niveau fédéral et que les données (WMS, structure de transfert, documents contenant les dispositions juridiques, renvois vers les bases légales) pourront intégralement être mises à disposition sous une forme homogène. La question de savoir si la confirmation du respect par les données des exigences qu'elles doivent satisfaire (cf. art. 5 al. 2 OCRDP[2]) peut aussi être fournie par la solution fédérale centralisée, est encore en suspens.

Thème	Service compétent	Modèle de données minimal disponible?	Jeu de données d'essai disponible le 1er juin 2013?	Jeu de données définitif disponible le 1er octobre 2013?	Intégration au cadastre possible le 1er janvier 2014?
87: Zones réservées des routes nationales	OFROU	1er trimestre 2013	Non	Non	Non
88: Alignements des routes nationales	OFROU	1er trimestre 2013	Non	Non	Non
96: Zones réservées des installations ferroviaires	OFT	Fin 2015	Non	Non	Non
97: Alignements des installations ferroviaires	OFT	Fin 2015	Non	Non	Non
103: Zones réservées des installations aéroportuaires	OFAC	Oui	Oui	Oui	Oui
104: Alignements des installations aéroportuaires	OFAC	Printemps 2015	Non	Non	Non
108: Plan de la zone de sécurité des aéroports	OFAC	Oui	Oui	Mi à fin 2013	Probablement oui
117: Cadastre des sites pollués – domaine militaire	DDPS [OFEV]	1er trimestre 2013	2ème trimestre 2013	Mi à fin 2013	Probablement oui
118: Cadastre des sites pollués – domaine des aérodromes civils	OFAC [OFEV]	1er trimestre 2013	2ème trimestre 2013	Mi à fin 2013	Probablement oui
119: Cadastre des sites pollués – domaine des transports publics	OFT [OFEV]	1er trimestre 2013	2ème trimestre 2013	Mi à fin 2013	Probablement oui

[1] COSIG: Coordination, géoinformation et services

[2] Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP), RS 510.622.4

Bilan

Les offices fédéraux doivent encore déployer des efforts considérables pour amener leurs thèmes du cadastre RDPPF à un niveau tel qu'ils remplissent les conditions requises par l'OCRDP et le modèle-cadre de la Confédération. La tendance qui se dessine actuellement, c'est que l'on puisse compter – au moins pour la première étape – sur un minimum d'un thème fédéral et un maximum de cinq. Certains thèmes seront prêts en 2016, dans le meilleur des cas. En définitive, l'intégration dans le cadastre le 1er janvier 2014 n'est donc sûre aujourd'hui que pour un seul thème RDPPF de la Confédération (103: Zones réservées des installations aéroportuaires).

Perspectives

Les thèmes fédéraux qui ne pourront être intégrés dans les cadastres des cantons pilotes qu'après le 1er janvier 2014, le seront selon une procédure prédéfinie. Trois dates clés jalonneront la mise en ligne synchronisée au plan suisse d'un thème fédéral supplémentaire du cadastre RDPPF dans les cadastres des cantons pilotes. Il s'agira d'abord des dates de mise à disposition centralisée du jeu de données d'essai puis du jeu de données définitif sur la plateforme d'échange de la Confédération. Elles seront suivies par la date de mise en ligne simultanée du thème dans les cadastres des cantons pilotes. Deux options ont été retenues pour cette échéance qui ne pourra être fixée qu'au 1er mars ou au 1er septembre. Lorsqu'il aura été arrêté, le calendrier devra être annoncé six mois à l'avance au moins par la D+M, dans le respect du processus défini pour la communication et les données (voir figure). Les services concernés – en premier lieu les offices fédéraux et les cantons pilotes – peuvent d'ores et déjà intégrer ces dates fixes dans leur planning annuel et caler les éventuelles mesures de communication et de publicité à prévoir sur ces échéances.

Manuela Catalini
Office de l'information géographique du canton de Berne, Berne
manuela.catalini@bve.be.ch

Francesco Siragusa
Office de l'information géographique du canton de Berne, Berne
francesco.siragusa@bve.be.ch

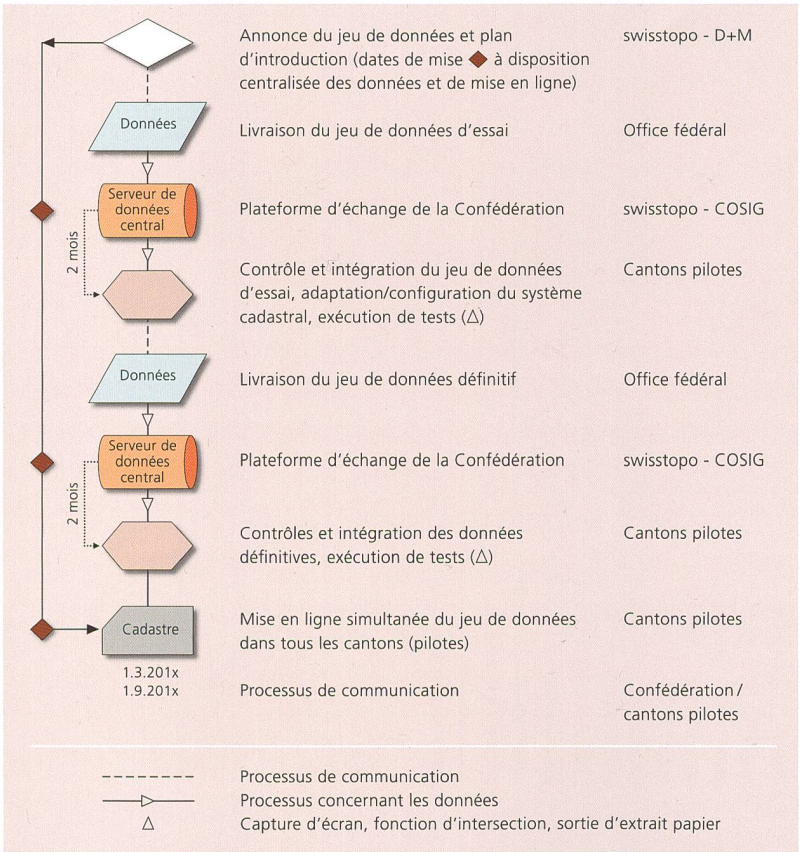

Figure: processus définis pour la communication et les données, applicables aux thèmes fédéraux du cadastre RDPPF qui y seront intégrés après le 1er janvier 2014